



**Bourses &
Prix Reconnaissance 2010
Réseau de soins palliatifs du Québec**

Programme de bourses du Réseau de soins palliatifs du Québec

Guide d'informations

Le Réseau de soins palliatifs du Québec offre un programme de bourses pour des projets en soins palliatifs. Les projets présentés doivent s'inscrire dans un des volets suivants :

1. la formation (par exemple : formation pour soins de bouche, formation de base pour les bénévoles, stage de perfectionnement);
2. la pratique en soins palliatifs (par exemple : implantation d'un nouveau programme ou protocole, mise sur pied d'un groupe pour personnes endeuillées);
3. la recherche (par exemple : développement d'indicateurs de compétence, évaluation d'un programme ou protocole).

Ce programme de bourses vise à améliorer la qualité et le développement des soins palliatifs au Québec. Il comprend deux catégories de bourse :

Bourse A : Bourse Louise-Bernard

1. Bourse de 5 000 \$.
2. S'adresse à toute personne, groupe ou organisme oeuvrant en soins palliatifs

Bourse B : Bourse Derouin-Renaud

1. Bourse de 5 000 \$.
2. S'adresse à toute personne, groupe ou organisme oeuvrant en soins palliatifs.

Bourse C : Bourse Wyeth

1. Bourse de 10 000\$
2. S'adresse à toute personne, groupe ou organisme avec un projet ayant un impact provincial, national ou international.

N.B. Les candidats n'ont plus à spécifier pour laquelle des deux bourses (Louise-Bernard et Derouin-Renaud) ils désirent postuler. Le comité de sélection verra à attribuer les bourses selon le type de projet. La bourse Louise-Bernard privilégie les projets touchant le bénévolat mais elle ne sera plus exclusivement réservée à ce type de projet.

Critères d'éligibilité

1. S'il s'agit d'une personne, être membre du Réseau de soins palliatifs du Québec.
2. Le projet peut être présenté par une personne, un groupe ou un organisme impliqué ou démontrant un intérêt en soins palliatifs.
3. La personne doit être de citoyenneté canadienne et avoir son adresse permanente au Québec depuis au moins un an au moment de la mise en candidature. Le groupe ou l'organisme présentant un projet doit oeuvrer au Québec et avoir son siège social au Québec depuis au moins un an au moment de la mise en candidature.

Exclusion

1. Membre actif du conseil d'administration du Réseau de Soins Palliatifs du Québec ainsi que durant l'année qui suit la fin de son mandat. Cette exclusion ne concerne pas l'institution, le groupe ou l'organisme où peut oeuvrer le membre du conseil d'administration.
2. Récipiendaire d'une bourse du Réseau de soins palliatifs du Québec qui a été attribuée au cours des deux années précédentes. Cette exclusion ne s'applique pas aux récipiendaires du Prix Reconnaissance.

Attribution des bourses

1. Les bourses sont accordées lors du congrès annuel du Réseau de Soins Palliatifs du Québec. Advenant la non-disponibilité des fonds nécessaires, le conseil d'administration peut suspendre ou mettre fin au programme.
2. Le comité des bourses peut décider de ne pas attribuer une bourse si les projets ne répondent pas aux critères de qualité attendue.
3. La décision du comité est finale et sans appel et seuls les récipiendaires seront avisés avant le congrès annuel du Réseau.

Les récipiendaires s'engagent à :

1. compléter le projet au plus tard 18 mois après l'obtention de la bourse;
2. respecter les conditions se rattachant à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet;
3. produire un rapport d'étape à mi-projet (présentation d'environ deux pages des activités réalisées et à venir);
4. produire un rapport final du projet (présentation d'environ cinq pages : bilan des activités réalisées, évaluation de l'atteinte des objectifs, réflexion suscitée par le projet et budget).

Le dossier de mise en candidature doit comprendre les éléments suivants :

1. le formulaire dûment complété (n'oubliez pas de bien préciser la catégorie de bourse);
2. une lettre de recommandation d'une personne oeuvrant dans le domaine des soins palliatifs ou une lettre de soutien du milieu où le projet sera réalisé;
3. un **seul curriculum vitae** (celui de la personne qui fait la demande); s'il s'agit d'un organisme, la présentation du mandat et d'un bref historique de ce dernier;
4. un budget avec un échéancier.

Le tout doit être envoyé **au plus tard le 5 avril 2010** par courrier, courriel ou télécopieur.

Adresse postale : Bourses 2010 en soins palliatifs
Réseau de soins palliatifs du Québec
500, rue Sherbrooke ouest, bureau 900
Montréal (Québec) H3A 3C6

Courriel : info@aqsp.org

Télécopieur : 514 844-7556

Bourses en soins palliatifs 2010

Réseau de Soins Palliatifs du Québec

Formulaire d'inscription

IDENTIFICATION		
Nom :		Prénom :
Rue :		
Ville :	Province :	Code Postal :
Téléphone domicile :		Téléphone travail :
Télécopieur :		Courriel :

Demande pour la bourse (veuillez cocher)	
<input type="checkbox"/>	Bourse A - Louise- Bernard : 5 000 \$. Bourse B- Derouin-Renaud : 5 000 \$.
<input checked="" type="checkbox"/>	Bourse C – Wyeth : pour projet avec rayonnement provincial, national ou international. 10 000\$

Titre du projet :

Nom des auteurs :

Lieu de travail : Organisme

Relation avec le Réseau de soins palliatifs :

Présentation du projet : 1- objectifs; 2- description (lieu et activités prévues); 3- échéancier

La personne, le groupe ou l'organisme présentant une demande de bourse s'engage à respecter les conditions se rattachant au programme (cf. guide d'informations).

Nom en lettres moulées

SIGNATURE

DATE

Dans le cas d'un courriel, celui-ci fait foi de signature.

Prix Reconnaissance Réseau de Soins Palliatifs du Québec

Le Réseau de soins palliatifs du Québec offre le prix Reconnaissance afin de souligner l'apport exceptionnel d'une personne, d'une équipe, d'un groupe ou d'un organisme impliqué en soins palliatifs au Québec.

Critères d'éligibilité

1. S'il s'agit d'une personne, être membre du Réseau de soins palliatifs du Québec. Notez que la candidature peut être présentée par la personne elle-même ou par un tiers.
2. La personne candidate doit être de citoyenneté canadienne et avoir son adresse permanente au Québec depuis au moins un an au moment de la mise en candidature. Le groupe ou l'organisme candidat doit oeuvrer au Québec et y avoir son siège social depuis au moins un an au moment de la mise en candidature.

Exclusions

Membre actif du conseil d'administration du Réseau de Soins Palliatifs du Québec ainsi que durant l'année qui suit la fin de son mandat. Cette exclusion ne concerne pas l'institution, le groupe ou l'organisme où peut oeuvrer le membre du conseil d'administration.

Attribution du Prix Reconnaissance

1. Le prix Reconnaissance est attribué lors du congrès annuel du Réseau de soins palliatifs du Québec.
2. Le comité des bourses peut décider de ne pas attribuer le prix si aucune candidature ne répond aux critères de qualité attendue.
3. La décision du comité est finale et sans appel et seul le(la) récipiendaire sera avisé(e) avant le congrès annuel du Réseau.

Le dossier de mise en candidature doit comprendre les éléments suivants :

1. le formulaire dûment complété;
2. un curriculum vitae de la personne candidate ou s'il s'agit d'un organisme, la présentation du mandat et d'un bref historique de ce dernier.

Le tout doit être envoyé **au plus tard le 5 avril 2010** par courrier ou télécopieur.

Adresse postale : Prix Reconnaissance 2010 en soins palliatifs
Réseau de soins palliatifs du Québec
500, rue Sherbrooke ouest, bureau 900
Montréal (Québec) H3A 3C6

Télécopieur : 514 844-7556

